

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-240 du 2 Septembre 1980.

chargeant le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre des Enseignements Moyen Général, Technique et Professionnel de l'intérim du Camarade Ali TRAORE, Ministre des Enseignements Maternel et de Base pour compter du 1er Septembre 1980.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980, portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 1er Septembre 1980, le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre des Enseignements Moyen Général, Technique et Professionnel est chargé de l'intérim du Ministre des Enseignements Maternel et de Base pendant l'absence du Camarade Ali TRAORE.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 2 Septembre 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 6 SGG 4 MEMB-MEMGTP 6
Autres Ministères 20 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4
DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 2 SPD 2 JORPB 1.-